



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC**

Municipalité de la paroisse de LAC-AUX-SABLES

Premier projet de RÈGLEMENT #2020-560-P1

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2013-518 POUR AGRANDIR
LA ZONE 118**

ASSEMBLÉE *extraordinaire* du conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables, M.R.C. de Mékinac, **tenue le 21 décembre 2020 à 19 h30, à Lac-aux-Sables, par visioconférence** à laquelle assemblée étaient présents:

SON HONNEUR LE MAIRE : M. YVON BOURASSA

LES MEMBRES DU CONSEIL:

Mme Julie Ricard
M. Nicolas Hamelin
M. Yvan Hamelin
M. Daniel Beaupré
Mme Suzanne Béland
Mme Dominique Lavallée

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518 suite à une annexion à son territoire dans le secteur du lac du Missionnaire;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement doit être fait par rapport en lien avec la réglementation sur les véhicules hors-routes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance de ce conseil tenue le 8 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par ____, appuyé ____ et résolu à l'unanimité des conseillers que le **premier projet de règlement # 2020-560-P1** soit adopté.

LE CONSEIL ADOPTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de « Règlement 2020-560 modifiant le règlement de zonage 2013-518 pour agrandir la zone 118-Va en ajoutant la partie de territoire

qui a été annexée par le règlement 2017-539 dans le secteur du Lac du Missionnaire ».

ARTICLE 2 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

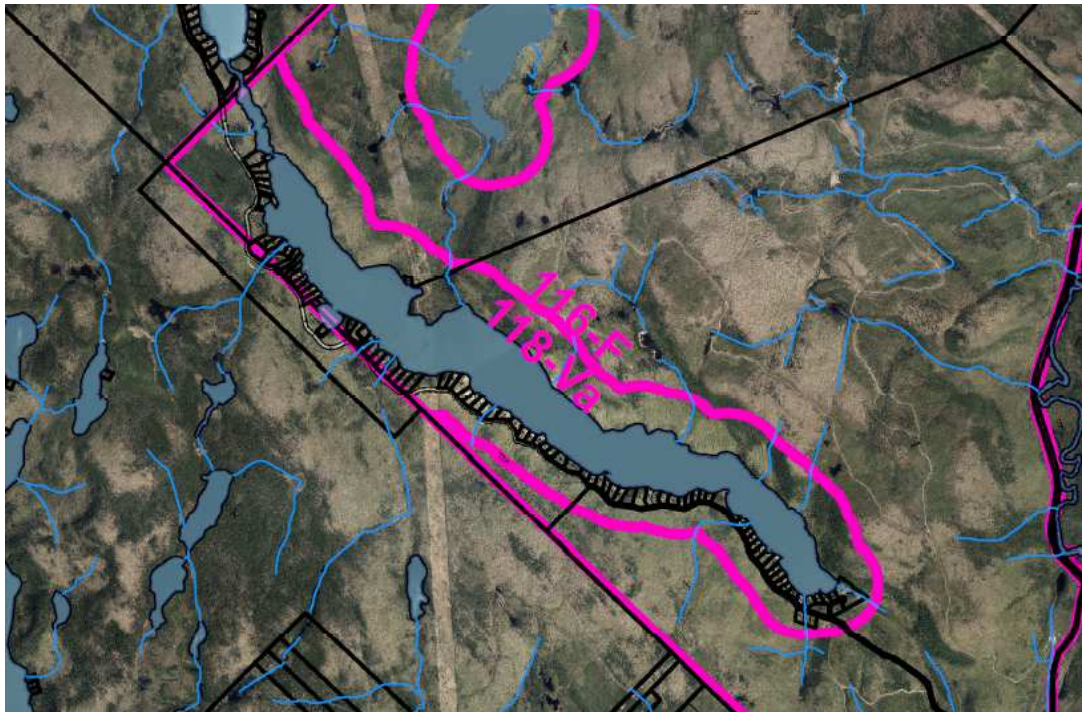
ARTICLE 3 But du règlement

Le présent règlement a pour but

ARTICLE 4 Modification de l'Annexe A du règlement de zonage

La zone 118-Va est agrandie en ajoutant la partie de territoire qui a été annexée par le règlement 2017-539 dans le secteur du Lac du Missionnaire, modifiant le plan de zonage de l'annexe A du règlement de zonage 2013-518 de la façon suivante:

Avant la modification



Après la modification



ARTICLE 5 Modification de l'Annexe D du règlement de zonage

La grille des spécifications est modifiée pour la zone 118-Va en retirant la note 3 (N.B. 3) de la classe Publique (P), sous-classe utilité publique (b).

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À LAC-AUX-SABLES
M.R.C. DE MÉKINAC
CE 21 DÉCEMBRE 2020

/S/ YVON BOURASSA

Yvon Bourassa
Maire

/S/ MANUELLA PERRON

Manuella Perron
Secrétaire-trésorière adjointe

Avis de présentation donné le 8 décembre 2020
Dépôt du projet de règlement : 8 décembre 2020
Adoption du premier projet de règlement le **21 décembre 2020**
Avis public d'assemblée de consultation: le
Assemblée de consultation: prévue le
Adoption du second projet de règlement:
Adoption du projet final de règlement: (résolution)
Avis de conformité MRC:
Avis de promulgation:
Modifié le
Abrogé le